



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 19 mars 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Vincent HENNEL
Tél : 03 87 28 30 87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

DDT Moselle
Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau
à

GAEC de Saint-Luc
Monsieur Jean-Luc KIRSCH
14, rue du Château
57400 Imling

Objet : dossier de déclaration concernant des travaux de drainage au droit de la masse d'eau le ruisseau de Otterbach (Bièvre 2) sur le ban communal de Buhl-Lorraine.

Courrier d'accord.

Nos réf. : VH/SGMS.

Monsieur,

J'accuse réception en date du 14 mars 2025 de votre dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Travaux de drainage au droit de la masse d'eau le ruisseau Otterbach (Bièvre 2) sur le ban communal de Buhl-Lorraine.

Pour mémoire, les références administratives de ce dossier sont les suivantes:

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 14 mars 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250114-082746-207-001
- Dossier réalisé par : Chambre d'agriculture de Moselle
- Votre dossier est suivi par : Vincent HENNEL.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

.../...

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :
Chambre d'Agriculture de la Moselle
Monsieur Christophe VELJA
64, avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz Cedex 1

Le responsable de l'unité de la police de l'eau
par intérim



Laurent STAAB